



# FICHE n°1 MÉMO

Les finalités et les modalités fondamentales du tronc commun

TRON  
C  
COMMUN

Avril 2024

## TABLE DES MATIÈRES ...

---

LES OBJECTIFS DE CETTE PREMIÈRE FICHE.....	3
1- L'ORIGINE DU NOUVEAU TRONC COMMUN.....	3
Un élément majeur d'une réforme systémique de l'enseignement.....	3
2- LES FINALITÉS DU TRONC COMMUN.....	4
La maîtrise par tous les élèves d'un même bagage.....	5
L'actualisation des contenus à enseigner au 21 <sup>e</sup> siècle.....	5
La construction d'une citoyenneté commune.....	6
Une scolarité plus épanouissante et plus inclusive.....	6
La maturation d'un choix positif d'orientation et l'éducation aux choix.....	6
3- LES ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX.....	6
L'approche évolutive de l'élève.....	7
La dimension polytechnique.....	8
La dimension culturelle et artistique.....	8
L'éducation aux choix.....	9
4- PRÉPARER L'APPROPRIATION DES FONDAMENTAUX AVEC LES ÉQUIPES EN ÉCOLE.....	10
Comment préparer cela avec les équipes ?.....	10



## LES OBJECTIFS DE CETTE PREMIÈRE FICHE

Cette fiche vise à faciliter une perception synthétique du tronc commun : d'où vient ce projet, quelles sont ses finalités et quelles sont ses modalités fondamentales ?

La compréhension du **sens** est une étape cruciale et incontournable dans un changement. Chaque professionnel a le droit et le besoin de s'approprier les intentions et les intuitions de base d'une réforme d'une telle ampleur.

Face aux nombreuses questions et réactions qu'elles reçoivent et continueront à recevoir, les Directions doivent pouvoir s'appuyer sur une **vision** la plus claire possible du **coeur de la réforme** : cette première fiche vise à rassembler ces éléments de base et à soutenir l'émergence d'une cohérence. Une réforme comme celle du tronc commun s'appuie sur quelques axiomes qui forment un ensemble. Le pilote essaie que tous les membres de l'équipe perçoivent progressivement ces liens.

## L'ORIGINE DU NOUVEAU TRONC COMMUN

### Un élément majeur d'une réforme systémique de l'enseignement

Le Pacte pour un Enseignement d'excellence, inscrit dans la déclaration de politique communautaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles 2014-2019, a été initié par la Ministre Joëlle Milquet en 2014. Il réunit l'ensemble des parties prenantes de l'enseignement obligatoire : le Pouvoir régulateur, les fédérations de Pouvoirs organisateurs, les associations de parents, les organisations syndicales et le monde académique. Les différents partenaires de l'école entendaient améliorer la qualité de l'enseignement pour tous les élèves. Au fil d'un processus collectif ouvert à la participation citoyenne, ils ont défini les objectifs d'amélioration du système, en fixant des objectifs chiffrés, la plupart à l'horizon 2030.

L'Avis numéro 3 du groupe central est la base du nouveau Code de l'enseignement (23 septembre 2019), qui remplace le décret Missions (24 juillet 1997). Les enjeux majeurs définis sont la lutte contre le redoublement, la lutte contre le décrochage et la diminution des inégalités sociales que l'école actuelle tend à creuser.

Le Pacte est structuré en 18 chantiers, conçus comme des engrenages interconnectés mais fréquemment dénoncés par une partie des acteurs en école et par leurs représentants comme des « couches de lasagne » dont la succession est considérée comme trop rapide. Les chantiers concernent le renforcement des apprentissages en maternelle, le lien entre l'ordinaire et le spécialisé, l'accès à l'art et la culture, le bien-être à l'école, l'enseignement qualifiant, la lutte contre le décrochage mais aussi la réforme des Centres PMS et la réforme de la formation (initiale et continue) des membres du personnel.

*« Un tronc commun, renforcé et pluridisciplinaire, n'est pas une lubie mais une réponse obligée et ambitieuse au diagnostic des maux de notre Ecole et aux exigences de la formation des citoyens du 21<sup>e</sup> siècle et donc une pièce cohérente du puzzle du Pacte. »*

Marc Romainville

Parmi les chantiers du Pacte se trouve l'organisation d'un tronc commun, qui s'étendra de la 3<sup>e</sup> maternelle à la 3<sup>e</sup> secondaire. À la rentrée 2024, il entre en vigueur en 5<sup>e</sup> primaire. Il sera en vigueur dans l'enseignement secondaire à la rentrée 2026, à partir de la 1<sup>re</sup> année. Il s'implémentera donc en 3<sup>e</sup> secondaire dès la rentrée 2028.

### Pourquoi un allongement à trois ans ?

Le tronc commun renforcé se caractérise par une révision du parcours d'apprentissage des élèves jusqu'à la fin de la 3<sup>e</sup> secondaire (plus précisément jusqu'à 15 ans au lieu de 14 aujourd'hui). Pourquoi cet allongement ? Proposer de reporter le moment où les élèves s'orientent vers l'enseignement de transition ou vers le qualifiant est la principale manière de lutter contre les inégalités sociales. Dans les pays à filières, cumulant orientation précoce et redoublement, les performances Pisa sont moins élevées et les écarts entre élèves (entre forts et faibles, entre favorisés et défavorisés) sont plus importants. Or, c'est précisément le cas du système éducatif en Fédération Wallonie-Bruxelles, qui est fortement différencié à la fois verticalement et horizontalement. Les pays où l'ampleur des différences de performances entre écoles est réduite sont les pays où le tronc commun est plus long. Quand on laisse tout le monde sur la même voie le plus longtemps possible, on peut prévenir toute une série de scénarios discriminants.

## LES FINALITÉS DU TRONC COMMUN

### Visées du tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire

-  ➤ La maîtrise par tous d'un **bagage commun, ambitieux, modernisé et pluriel** de connaissances et de compétences
-  ➤ La construction d'une **citoyenneté commune, en lien avec les défis de notre siècle** : climat, développement durable, démocratie, numérique...
-  ➤ Une plus grande **égalité sociale** face à l'école.
-  ➤ Une scolarité plus épanouissante et **plus inclusive**.
-  ➤ Une meilleure maturation d'un **choix positif d'orientation**.

→ **Un projet de société** : ensemble plus longtemps dans des classes où les différences cohabitent

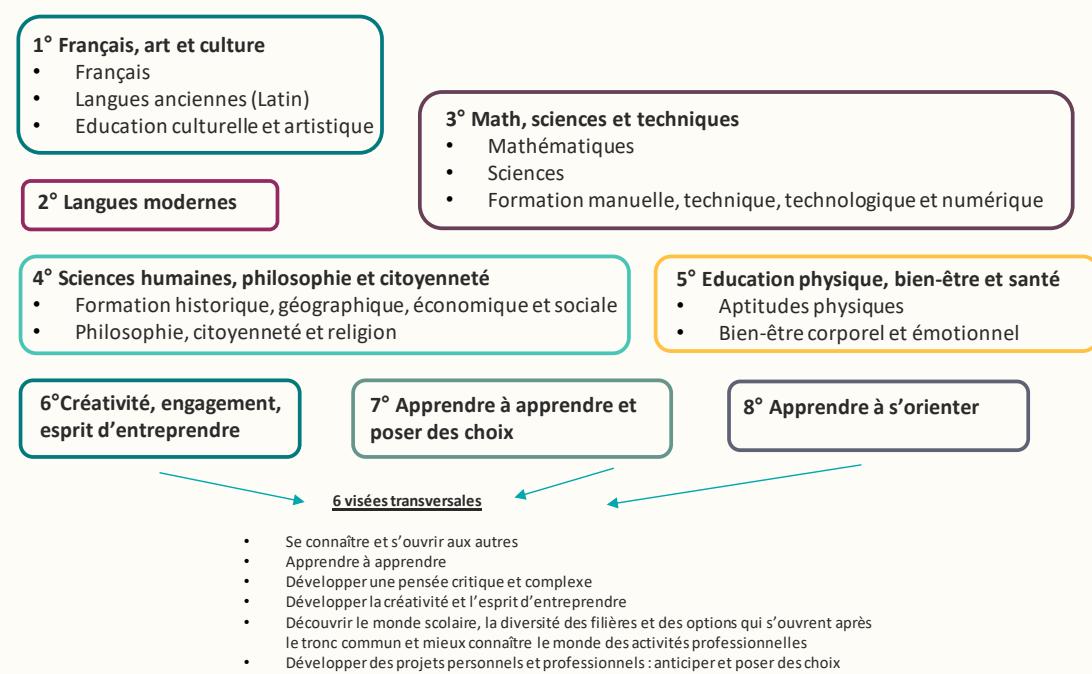


## La maîtrise par tous les élèves d'un même bagage

Dans un réel souci d'équité entre les élèves, les mêmes matières sont dispensées à tous les élèves de la Fédération Wallonie-Bruxelles de la 1<sup>re</sup> maternelle à la 3<sup>e</sup> secondaire, sans qu'ils n'aient à choisir des options ou des activités complémentaires. À ce titre, un nouveau référentiel est entré en vigueur en septembre 2020 en maternel. Ce référentiel des compétences initiales balise pour la première fois en Fédération Wallonie-Bruxelles les contenus d'apprentissage des trois années du maternel en assurant que tous les élèves, quelle que soit leur école, se voient enseigner les mêmes contenus dans différents domaines.

Ce bagage est structuré en cinq domaines d'apprentissage et trois domaines transversaux. Le tronc commun affirme l'importance de maîtriser à la fois des connaissances et des compétences.

## 5 domaines d'apprentissages spécifiques et 3 domaines transversaux



## L'actualisation des contenus à enseigner au 21<sup>e</sup> siècle

Un travail de plusieurs années a permis d'établir clairement ce que la société demande à l'école d'enseigner : neuf référentiels disciplinaires organisent les apprentissages de la maternelle à la 3<sup>e</sup> secondaire. Ces référentiels ont le mérite de définir de manière précise les attendus, année après année. Ils feront l'objet d'une autre fiche mémo.

Les référentiels actualisent les contenus d'enseignement : ils définissent les apprentissages, désormais indispensables, liés à une société dans laquelle le numérique, l'économique et les questions environnementales ont pris une importance cruciale.



## La construction d'une citoyenneté commune

L'école se doit de former les jeunes à prendre leur place dans ce monde traversé par des défis inédits, à la fois comme personnes et comme acteurs d'une collectivité. Le travail sur les visées transversales prend tout son sens.



## Une scolarité plus épanouissante et plus inclusive

Le Pacte demande à l'école de lutter contre l'échec, le redoublement et le décrochage. Le tronc commun ne prévoit pas de redoublement mais cependant la possibilité d'un maintien exceptionnel de l'élève, à tout moment du parcours (aussi bien dans le fondamental que dans le secondaire), à des conditions très strictes.

La lutte renforcée contre l'échec scolaire qui ne se confond en rien avec la promotion automatique de la réussite : au contraire, elle est liée à un diagnostic précoce des difficultés d'apprentissage, à un renforcement de l'évaluation continue et à une politique de différenciation, de remédiation et d'orientation plus systématique. Ce n'est qu'à ces conditions que le redoublement pourra être réduit et, à terme, devenir exceptionnel. Il ne s'agit en aucune manière de le supprimer sans autre forme de procès : la limitation du redoublement n'a de sens que si on la couple à un accompagnement structurel des élèves en difficulté.

L'innovation dans les pratiques pédagogiques jouera elle aussi un rôle important pour favoriser une école qui motive les élèves. Depuis l'avènement d'une société dans laquelle l'information est facilement disponible, le rôle des enseignants a déjà beaucoup évolué. La crise sanitaire de 2020 a accéléré l'utilisation du numérique. Le surgissement de l'intelligence artificielle a provoqué lui aussi d'autres ajustements de postures.

Enfin, le rassemblement dans des classes d'élèves aux profils différents est un autre grand défi pour l'école : les adolescents resteront ensemble plus longtemps avant de choisir un chemin particulier. Ainsi, la disparition du 1<sup>er</sup> degré différencié impose une alternative à la différenciation-séparation, en faisant le pari de l'inclusion des élèves n'ayant pas obtenu leur CEB. Il y a donc derrière le tronc commun un projet de société, qui amène chacun à réinterroger ses valeurs et ses convictions.



## La maturation d'un choix positif d'orientation et l'éducation aux choix

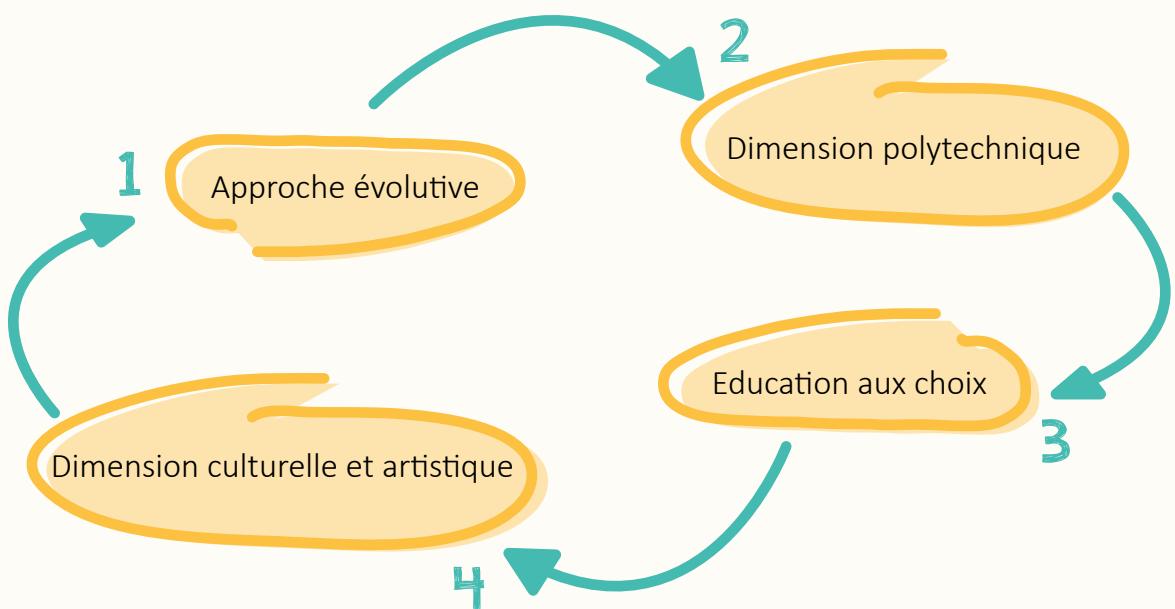
L'idée est de permettre à chaque élève de se confronter à tous les domaines d'apprentissage structurants jusqu'à la fin de leur 3<sup>e</sup> secondaire pour qu'il puisse construire un choix d'orientation positif à l'issue du tronc commun.



# LES ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX

La réforme du tronc commun est bien plus qu'une révision des contenus d'enseignement et la mise en place d'une nouvelle grille de cours. Aux yeux du SeGEC, plusieurs composantes fondamentales de la dynamique du tronc commun nécessiteront une appropriation progressive et collective par les équipes : elles constituent le cœur du projet tronc commun, les bases d'une école qui se donne des moyens pour favoriser la réussite (au sens très large : apprentissages, estime de soi, ouverture au monde ...) autant que la construction de projets personnels pour la suite de sa formation et de sa vie.

## LES FONDAMENTAUX DU TRONC COMMUN



1

### L'approche évolutive

#### Le défi fondamental du tronc commun : une approche évolutive de chaque élève

L'approche évolutive est **le levier pédagogique fondamental** du tronc commun, à la fois pour favoriser l'accrochage, lutter contre l'échec mais aussi soutenir l'engagement et l'envie d'aller plus loin.

Le tronc commun envoie un **message fort à tous les enseignants** : chacun doit veiller au sein de son cours à l'évolution de chaque élève. C'est une forme d'obligation morale. Chacun a un rôle permanent à jouer pour observer les réactions face à chaque apprentissage, afin de déceler des besoins particuliers (de remédiation, de consolidation, de dépassement) et de mettre en place des activités adaptées, dans une logique de différenciation.

- Observation et adaptation**  
Cette approche évolutive, s'appuie sur des pratiques d'observation et d'évaluation diagnostique au service des apprentissages. Elle consiste à adapter des modalités d'enseignement aux progrès et aux besoins de tous les élèves, par le biais de la mise en œuvre de pratiques de différenciation pédagogique. Ceci doit permettre au plus grand nombre d'acquérir un socle commun de savoirs et de compétences.
- Pour tous, en classe ... avec notamment des périodes d'accompagnement personnalisé**  
Dans cette logique évolutive, répondre aux besoins des élèves se fait donc, au départ, dans les pratiques habituelles de la classe, par le biais d'une démarche d'apprentissage pensée dans une dynamique de différenciation pédagogique.

Concrètement, lorsqu'un élève éprouve des difficultés ou lorsque celles-ci sont observées, l'enseignant

déploie des actions de différenciation. Il peut fournir des explications complémentaires ou encore aider l'élève à refaire des exercices, par exemple. Cette démarche pédagogique s'inscrit non seulement dans une **perspective de soutien face aux difficultés, mais aussi dans une perspective de consolidation et de dépassement des apprentissages, en fonction des besoins de chacun.**

La mise en œuvre de cette différenciation pédagogique sera par ailleurs facilitée par la présence ponctuelle et régulière d'un intervenant supplémentaire permettant de renforcer l'encadrement lors de périodes d'accompagnement personnalisé.

- **Pour certains, avec des moyens complémentaires**

Lorsque ces moyens ne sont pas suffisants, des dispositifs spécifiques complémentaires plus ciblés sont mis en place, au profit des élèves dont les difficultés d'apprentissage persistent.

Ces dispositifs complémentaires peuvent par exemple reposer sur le soutien assuré dans la classe par un intervenant pédagogique supplémentaire, centré sur les besoins propres d'un apprenant. Il peut également concerner l'accompagnement d'un ou de quelques élèves, mené ponctuellement en dehors de la classe ou de leur horaire, par l'enseignant habituel ou un autre intervenant.

2

## La dimension polytechnique

Le tronc commun s'adresse à tous les élèves ... et à toutes les facettes de leur personne. Il veut leur permettre de découvrir des gestes techniques, des opérations technologiques et de maîtriser les bases de l'utilisation (efficace, citoyenne et responsable) du numérique.

Un cours rassemble ces différents apprentissages, à raison de 3 périodes par semaine en 1<sup>re</sup> année et de 2 périodes par semaine en 2<sup>e</sup> et en 3<sup>e</sup> années. Un référentiel distribue de manière précise les contenus et les attendus pour chaque année.

L'objectif est la découverte de gestes et de l'intérêt qu'ils provoquent ; il ne s'agit pas d'une maîtrise fine. Le cours ouvre des espaces-temps pour réaliser des objets, des œuvres, des contenus. Il apporte un équilibre à la formation, par son volet concret et actif. Elle contribuera aussi à la démarche de choix ultérieur.

La pratique de compétences manuelles, techniques et technologiques est un enjeu important dans la découverte de soi, des matières, des outils, des habiletés requises. Elle ne se limite pas à un cours : la dimension polytechnique, essentielle dans une approche du développement global de la personne, doit prendre sa place de manière transversale dans le cursus comme dans la vie de l'école. Cette approche ouverte à tous les domaines et tous les talents résonne parfaitement avec notre projet éducatif Mission de l'école chrétienne.

3

## La dimension culturelle et artistique

Les mêmes enjeux sous-tendent la dimension culturelle et artistique, réaffirmée comme essentielle dans le tronc commun : d'une part, elle participe à l'ouverture au monde, aux expériences humaines de rencontre et d'expression avec différents langages et messages ; d'autre part, elle ne se limite pas aux seuls cours. Les dynamiques de projets et de parcours offrent aux équipes pluridisciplinaires des espaces très intéressants à investir ensemble notamment dans le cadre du Parcours d'Education Culturelle et Artistique (PECA).

Notre projet éducatif Mission de l'école chrétienne affirme lui aussi fortement l'importance de ces éveils culturels et artistiques dans la formation de jeunes ouverts au monde, aux autres et à eux-mêmes. Il définit 4 démarches : la transmission, l'appropriation, la réflexion critique et la création.

Pratiquement, le cours d'ECA vise des apprentissages dans trois modes d'expression :

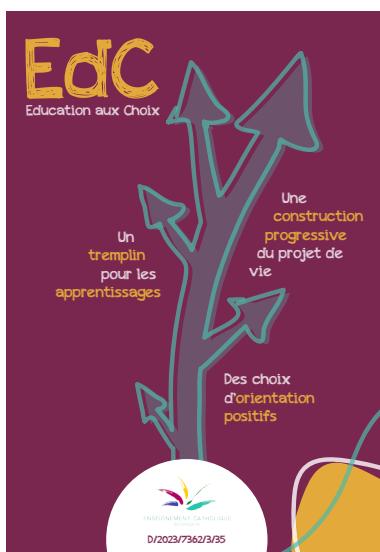
- Expression française et corporelle
- Expression plastique
- Expression musicale

Chaque mode d'expression correspond à une fonction spécifique. Les horairistes devront donc organiser ce cours en modules pour répartir équitablement les composantes pour les différentes classes concernées, et ce par année d'étude.

## L'éducation aux choix



L'éducation aux choix est fondamentale dans le projet du tronc commun. Face à un monde complexe et pluriel, l'école est sollicitée par la société pour favoriser l'apprentissage du choix.



Cet apprentissage s'inscrit dans les visées transversales ; il les relie. Il dépasse la seule question de l'orientation scolaire (à l'issue du tronc commun) et de l'orientation professionnelle : tout au long de sa vie, une personne pose des choix... et cette opération s'apprend.

Les différents programmes proposés par notre réseau mettront en évidence les multiples occasions de nourrir cette compétence, au sein des cours comme à travers des projets pluridisciplinaires.

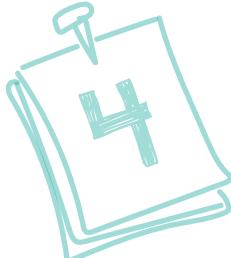
Les acteurs du Pacte ont choisi de retarder un peu le choix de l'orientation : le travail sur l'éducation aux choix devrait idéalement contribuer à une orientation choisie avec plus de pertinence par le jeune.

L'avant-projet de décret prévoit que les activités portant sur l'orientation devront désormais représenter un volume minium de 128 périodes (l'équivalent de 4 semaines) réparties sur les trois premières années de l'enseignement secondaire, sans modifier la grille horaire de référence du tronc commun, ni conduire à une réduction des périodes consacrées à l'accompagnement personnalisé des élèves. Le Code insiste pour qu'elles soient réparties au long du tronc commun et pas rassemblées au seul moment du choix d'une orientation scolaire, en fin de parcours.

Afin de généraliser l'approche éducative de l'orientation, trois principes directeurs sont identifiés :

- l'insertion de contenus liés à l'orientation dans les contenus des cours (notamment à travers les visées transversales des domaines 6, 7 et 8)
- la création de partenariats entre professionnels de l'enseignement, professionnels de l'orientation et partenaires externes (CTA, Cités des Métiers...)
- la mobilisation des élèves dans la construction de leurs apprentissages soutenus par l'ensemble de l'équipe éducative

Ces périodes, mises en place dans le cadre d'activités et de partenariats organisés par les équipes pédagogiques (avec la collaboration du CPMS), pourront prendre corps dans tous les cours de la grille horaire et selon toutes les modalités permises par les grilles horaires (par exemple à travers l'organisation de semaines concentrées).



## PRÉPARER L'APPROPRIATION DES FONDAMENTAUX AVEC LES ÉQUIPES EN ÉCOLE

---



Cette fiche aborde les fondamentaux du tronc commun : des éléments déterminants pour qu'il atteigne ses finalités globales de formation du jeune, au-delà des apports des contenus d'enseignement.

### Comment préparer cela avec les équipes ?

- **Permettre la compréhension des finalités du tronc commun**

Un premier élément de préparation consiste à prendre le temps d'informer tous les membres de l'équipe éducative sur le projet global du tronc commun. Un support PowerPoint ainsi qu'une FAQ sont à la disposition des équipes de Direction. Ils sont disponibles via le conseiller référent de l'école. Ils sont actualisés à chaque apport de précision par le Gouvernement et l'Administration. Le support PowerPoint peut être utilisé en tout ou en partie, en grand groupe ou en ateliers, avec des temps de réaction et d'approfondissement.

- **Reconnaître l'existant**

Tout d'abord, il faut reconnaître tout ce que les équipes font depuis longtemps et ce qu'elles essaient depuis plus ou moins longtemps, en matière d'éducation aux choix ou de différenciation-remédiation par exemple.

- **Renforcer les compétences**

Le plan de formation (ou mieux, de développement professionnel) de l'école, inséré dans le contrat d'objectifs, permet de proposer des actions de formation et d'accompagnement qui renforcent ces pratiques ou qui les suscitent : à l'approche de l'arrivée du tronc commun dans le secondaire, les questions liées à la gestion de l'hétérogénéité des classes montent en puissance. N'hésitez donc pas à faire appel à l'IFEC et à la CSA pour mettre ces actions en œuvre.

- **Encourager l'innovation**

Les périodes de changement sont propices à l'innovation : l'équipe de Direction peut soutenir ou encourager des essais divers à propos de ces éléments fondamentaux du tronc commun.

- **En termes d'infrastructure pour certains cours**

Une fiche spéciale est consacrée à la question de l'équipement des locaux et du matériel nécessaire. Elle a été construite avec le concours de plusieurs Directions.

Ces aspects logistiques peuvent être anticipés, autant que faire se peut : les référentiels sont connus et ne changeront pas.

Rappelons que l'objectif sera plutôt de travailler avec des locaux polyvalents et avec des box de matériel transportable. Le cours de FMTTN ne peut pas exiger l'installation d'ateliers ou de cuisines spécialisés. Chaque école fera au mieux et acquerra progressivement davantage d'expérience, de matériel et de partenaires.





ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE  
SECONDAIRE

Editeur responsable : Patrick Lenaerts - Direction de l'Enseignement Secondaire  
Secretariat Général de l'Enseignement Catholique asbl  
Avenue E. Mounier, 100 – 1200 Bruxelles – Tél. : 02 256 71 57 – [serviceprod.secondaire@segec.be](mailto:serviceprod.secondaire@segec.be)